

Pulnoy

EN BREF

Hôtel de Ville - 2, rue du Tir - 54425 Pulnoy
Tél. : 03 83 29 16 64 - Fax : 03 83 21 69 62

Envoyez vos coordonnées postales à contact@pulnoy.fr
pour recevoir "Pulnoy en Bref" uniquement par e-mail

Plus d'infos sur www.pulnoy.fr
f i t Ville de Pulnoy

N° 120
Juillet 2018

ÉDITO



Michelle Piccoli
Maire de Pulnoy

Chères Pulnéennes, chers Pulnéens,

Voici venu le temps des grandes vacances, des balades en extérieur, des rencontres familiales. Celui des déplacements routiers pour des migrations vers le soleil qui exigeront de tous la plus grande prudence.

C'est aussi le temps des grands rassemblements estivaux traditionnels des gens du voyage.

La Métropole dispose actuellement de **deux aires d'accueil** opérationnelles : Manitas de Plata à Nancy (60 places) et Tomblaine (8 places). C'est **loin d'être suffisant** pour les grands passages.

Aussi, de nombreux stationnements illicites sont constatés sur le Territoire de la Métropole et, comme l'an dernier, sur le Territoire des plaines Rives Droites (Seichamps, Essey-lès-Nancy, Saulxures-lès-Nancy, Pulnoy). Il est alors long et difficile de leur faire quitter les lieux puisque la Métropole n'est pas entrée dans l'obligation de la loi : définir les contours d'une aire de grand passage pouvant accueillir 200 caravanes.

Toutefois, le **schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage** est en cours de révision en préfecture.

En attendant, afin d'éviter les stationnements anarchiques sur la Métropole, la Préfecture, en accord avec les maires d'Essey-lès-Nancy et de Saulxures-lès-Nancy, a décidé que la **parcelle située sur la commune d'Essey-lès-Nancy** et appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine serait **mise à disposition** des 8 groupes d'une cinquantaine de caravanes qui vont se succéder du 20 mai au 30 septembre 2018, inclus.

Chaque séjour fait l'objet d'une remise de règlement intérieur au représentant du groupe, indiquant les obligations de chacun, la tarification d'une redevance forfaitaire des fluides et une caution hebdomadaire.

À ma connaissance, les groupes qui se sont succédés jusqu'à présent l'ont toujours respecté.

Les services de la préfecture et les services de police sont à notre disposition durant cette période de stationnement.

Je puis vous assurer de toute ma vigilance pour faire respecter ce qui a été défini par les services de l'Etat.

Je vous souhaite, à tous ceux qui partent et à tous ceux qui restent, une excellente période ensoleillée.

SOMMAIRE

■ Article

Avant toute chose : montrer l'exemple
Bienvenue !

■ En Bref

Jardinières partagées
Fleurissement intergénérationnel
Tarifs 2018-2019 des services aux familles
Arthur et Zoé sont de retour
Rentrée 2018, quoi de neuf ?
Roulez, petits bolides !
Déchets verts
Vous nous avez demandé...

INFOS FLASH

Au revoir et merci !

De nombreuses enseignantes ont quitté les écoles pulnéennes, tantôt pour prendre d'autres fonctions ailleurs, tantôt pour savourer une retraite bien méritée.
Bon vent à Mmes Deparis, Bader, Bazzara, Gix, Loison, Remy et Vernier.

Nouvelle direction pour Les Loupiots

L'équipe de direction de la crèche *Les Loupiots* a changé en mai dernier. **Stéphanie Mansuy** en est désormais la directrice et **Sarah Debellemaniere Sanrey**, son adjointe.

Déchets à la carte

Les déchetteries du Grand Nancy restent ouvertes durant les congés d'été. Pour y accéder, une carte suffit ! Elle est **gratuite** et disponible auprès des services de la Métropole.
+ d'infos : www.grand-nancy.eu

■ Avant toute chose : montrer l'exemple

Il est en effet de notre devoir d'adultes d'inciter les enfants à adopter les comportements propres à garantir leur bonne santé !

La société s'inquiète des effets que peuvent avoir les pesticides, le gluten, les ondes émises par le WiFi et la 4G, le plomb et l'amiante... sur la santé, et notamment celle des enfants. Parallèlement, l'un des premiers combats à mener, **à portée de tous**, ne semble pas attirer beaucoup d'attention.



Le **tabagisme** et le tabagisme passif ne sont pas considérés à leur juste valeur : selon l'Association Nationale de Prévention en alcoologie et addictologie, le tabac **tue en moyenne 73 000 personnes chaque année, en France.**

La capacité d'apprentissage des enfants par imitation/reproduction des gestes et comportements qu'ils observent dans leur environnement proche n'est plus à

prouver. C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique de santé publique, la Ville de Pulnoy a voulu sensibiliser les plus grands et protéger les plus petits, en mettant en place des espaces sans tabac aux entrées des écoles de la commune.

Expérimentés dès novembre 2017 devant l'école maternelle des 4 Vents, puis généralisés en mars dernier, matérialisés au sol par une peinture verte, signalés par une pancarte et équipés, à proximité, d'un cendrier, ils ont avant tout un objectif pédagogique :

inciter chacun à **faire disparaître le tabac**, sous toutes ses formes, **de l'espace visuel et olfactif des enfants.**

Chacun de nous a un rôle à jouer dans la construction de l'avenir des nouvelles générations !



■ Bienvenue !

Les nouveaux Pulnéens ont répondu à l'invitation des élus.

Samedi 16 juin, près de la moitié des **nouveaux foyers Pulnéens** (connus des services administratifs de la Ville) se sont réunis au centre de rencontre, en matinée. Ils y ont été accueillis par le Maire, les élus, et des agents municipaux.

Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, autour d'un café, ils ont pu échanger librement.

Une projection a également été proposée, durant laquelle la commune et la Métropole leur ont été présentées au travers de courtes vidéos.

Les discussions se sont poursuivies jusqu'à l'heure du déjeuner, chacun exprimant un fort intérêt pour la vie de la commune.



En Bref

■ Jardinières partagées

Les habitants des collectifs du quartier des Résidences Vertes ont désormais 6 jardinières à leur disposition.

La commune et les bailleurs sociaux se sont associés pour mettre en place 6 jardinières de plantes aromatiques au pied des immeubles de l'avenue Léonard de Vinci.



Elles sont à la disposition de tous dans le respect de chacun.

Plusieurs personnes se sont manifestées pour être référents, afin d'en prendre soin.

Il est toujours possible de contacter la mairie pour en faire partie et chacun peut aussi veiller à leur bonne santé.

■ Fleurissement intergénérationnel



Jeunes et moins jeunes ont la main verte.

Mardi 19 juin, les élus du Conseil Municipal d'Enfants (CME) ont rejoint les membres du Club des seniors à l'entrée du centre de rencontre. Les y attendaient également près de **150 plantes** à mettre en terre, que les agents techniques de la ville avaient préalablement apportées.

C'est dans la joie et la bonne humeur que tous se sont répartis les tâches et que le massif situé devant l'entrée de la salle communale a progressivement pris du volume et de la couleur.

L'équipe municipale remercie chaleureusement les participants et invite l'ensemble de la population à respecter le travail fourni par les enfants.

En effet, il est fortement regrettable de constater que vols et dégradations succèdent rapidement aux opérations de fleurissement de la ville.

■ Tarifs 2018-2019 des services aux familles

Les tarifs applicables à compter de septembre 2018 ont été votés par le Conseil municipal le 4 juin. Ils sont, pour la majorité d'entre eux, calculés selon le Quotient Familial (QF) établi par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

RESTAURATION SCOLAIRE	QF < 450 €	QF 450 € à 800 €	QF 801 € à 1100 €	QF > 1100 €	Repas fourni par les parents ¹
Enfant pulnéen en maternelle	4,30 € / jour	5,01 € / jour	5,69 € / jour	6,38 € / jour	3,85 € / jour
Enfant pulnéen en élémentaire	4,73 € / jour	5,47 € / jour	6,20 € / jour	6,91 € / jour	4,22 € / jour
Enfant "extérieur" en maternelle	10,74 € / jour				7,70 € / jour
Enfant "extérieur" en élémentaire	8,90 € / jour				5,75 € / jour
Présence occasionnelle ² en maternelle	10,74 € / jour				7,70 € / jour
Présence occasionnelle ² en élémentaire	8,90 € / jour				5,75 € / jour

1. Repas spécifique fourni par les parents en cas d'allergie lourde

2. 1 à 4 repas consécutifs, pris ponctuellement, en cas d'imprévu ou de situation exceptionnelle

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	QF < 450 €	QF 450 € à 800 €	QF 801 € à 1100 €	QF > 1100 €
Enfant pulnéen en maternelle	36,16 € / mois	45,14 € / mois	49,67 € / mois	54,18 € / mois
Enfant "extérieur" en maternelle	71,75 € / mois			
Présence occasionnelle	4,78 € / jour			

MÉRIDIENNE	
Prise en charge de l'enfant par un(e) assistant(e) maternel(le) durant la pause déjeuner	10,90 € / jour

MISSION ADOS	QF 0 à 800 €	QF > 800 €	Extérieur
Adhésion*	6 € / an	10 € / an	14 € / an
Activité (Hors vacances scolaires)	Tarif selon activité et QF		
Stage/Activité (Vacances scolaires)	Tarif selon contenu du stage et QF		

* Adhésion nécessaire uniquement pour les activités proposées hors vacances scolaires. Programmes et tarifs sont consultables sur www.pulnoy.fr

■ Septembre 2018, quoi de neuf ?



C'est le retour de la semaine de 4 jours !

Comme annoncé dans l'édition précédente : après le sondage mené auprès des familles et des enseignants durant le premier trimestre de l'année

scolaire 2017-2018 et le vote des Conseils d'école, la Ville a demandé une dérogation auprès de l'Inspecteur de l'Éducation nationale pour un retour à la semaine de 4 jours, largement plébiscité.

Cette dérogation a été accordée.

Ainsi, dès septembre prochain, les écoles de Pulnoy accueilleront les élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- de 8h30 à 11h30*
- de 13h30 à 16h30*

En complément, un accueil périscolaire sera proposé par la ville et les associations concernées, ainsi qu'un accueil de loisirs pour les mercredis (en demi-journée ou journée).

* Afin que parents et assistant(e)s maternel(les) puissent se rendre successivement dans les écoles maternelle des 4 Vents et élémentaire de la Moissonnerie, les élèves de l'école maternelle des 4 Vents sortent 5 minutes plus tôt, soit à 11h25 et 16h25.

■ Arthur & Zoé sont de retour

Après une longue absence, ils sont revenus !

Les écoliers qui empruntent le carrefour de l'avenue Charles de Gaulle et de la rue de Nancy ont en effet eu l'agréable surprise de retrouver Arthur et Zoé.

Les deux figurines, successivement endommagées par le passé, ont été changées et **ont repris leur place pour sécuriser la traversée des enfants.**

La Ville remercie particulièrement l'OMH, dont la générosité a permis l'acquisition d'Arthur.

Afin d'écartier toute malveillance et/ou nouvelle dégradation, le site est désormais placé sous surveillance.



■ Roulez, petits bolides !

Enzo, Aydin, Tom, Evan et Charles ont bien travaillé !

Travailler en s'amusant et pour s'amuser, c'est ce que ces jeunes participants aux activités de la Mission Ados ont fait pendant près d'un mois.



Sous la conduite de Samuel, leur animateur, et avec le soutien technique des agents de la ville, **ils ont conçu et construit une caisse à savon.**

Quelques bouts de bois, de corde et de métal, quelques vis et écrous, 4 roues, un peu de peinture et ils étaient prêts pour le départ.

Inaugurée le 18 juin, puis présentée au public dans le hall de l'Hôtel de ville durant une semaine, la caisse à savon a pris place sur la ligne de départ de la course programmée durant la Fête de la quiche de Dombasle-sur-Meurthe, le 23 juin.

Malgré l'absence de 2 jeunes, la caisse à savon marquée aux couleurs de la Ville de Pulnoy et de la Mission ados a effectué 46 tours de piste (soit presque 37 km) et obtenu le prix du Fair-play.



Encore **bravo** aux jeunes qui se sont mobilisés pour ce projet !

■ Déchets verts

Les beaux jours sont là et la nature est en fleurs, pour le plus grand plaisir de tous, mais...

Qu'ils soient sur un balcon ou dans un jardin, les végétaux demandent à être entretenus et cela produit des déchets.

Dans le Grand Nancy, ces derniers, couramment nommés déchets verts ou biodéchets, n'entrent pas dans la cadre de la collecte des déchets.

Les déchets de jardin (tontes de gazon, branches, feuilles, écorces d'arbre, fleurs, herbes...) doivent être apportés en déchetterie.

Conjugués aux déchets de cuisine (épluchures et fanes de fruits/légumes, coquilles d'œufs, pain, sachets de thé...), à certains autres déchets de maison (sciure de bois non traitée, copeaux, essuie tout, plantes d'intérieur...), ils peuvent être compostés et, ainsi, acquérir une plus-value.

+ d'infos : www.grandnancy.eu/vivre-habiter/dechets

■ PRÉVENTION

Nuisances sonores

Le bruit est la première cause de plainte pour trouble de voisinage.

Avec les beaux jours, ce que l'on appelle les "bruits de comportement" se multiplient et peuvent devenir source de sérieux conflits.

La loi interdit les bruits susceptibles d'occasionner un trouble anormal de voisinage. « Par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif... » ces bruits gênent le repos et la tranquillité. (Code de la Santé Publique, Articles R.1334-31).

Cette réglementation s'applique 24 heures sur 24.

En complément, l'article R.623-2 du Code Pénal réprime le tapage nocturne.

Ainsi, il est nécessaire de se montrer vigilant sur le bruit :

- travaux d'entretien ou de bricolage,
- fêtes et réceptions bruyantes, tardives et répétées,
- volume excessif de la télévision, radio, chaîne stéréo, instruments de musique,
- activités ludiques (jeux de ballons, cris d'enfants, piscine)...

sont autant de comportements qui peuvent rapidement user les nerfs du voisinage.

Dans ce cas, il est préférable de favoriser le dialogue : discuter avec son voisin de la gêne qu'il provoque (et dont il n'est peut être pas conscient), afin de trouver, avec lui, un accord amiable basé sur des solutions de bon sens. Si cela ne suffit pas, il est possible de lui adresser un courrier, puis de faire appel à un conciliateur de justice.

En dernier recours, les forces de l'ordre (police, gendarmerie, police municipale) peuvent être sollicitées pour constater le trouble et verbaliser son auteur.

Rappel : utilisation des engins bruyants et travaux d'extérieur

L'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, nettoyeurs haute pression...) **ne doit pas porter préjudice au voisinage** (Arrêté Préfectoral du 26/12/1996).

Elle est autorisée :

- de 8h à 20h les jours ouvrables,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.



■ Vous

nous avez demandé...

Les arbres de mon voisin débordent sur mon terrain : qui doit les tailler ?



Pour répondre à cette question, il semble logique de s'adresser directement au voisin concerné. **Civisme et bon sens devraient suffire.** Toutefois, malheureusement, les rapports de voisinage ne sont pas toujours cordiaux.

Dans ce cas, une simple application de la loi s'impose, même si cela implique tout de même un échange (verbal ou écrit) entre voisins.

L'occupant du terrain sur lequel empiètent les arbres (le demandeur) a deux possibilités :

- demander à son voisin de venir les tailler (ce qui implique que ce dernier soit autorisé à entrer sur la propriété du demandeur),
- demander à son voisin l'autorisation de tailler lui-même les branches (ce qui implique que le voisin n'ait pas à intervenir).

Article 673 du code civil (créé par Loi 1804-01-31 promulguée le 10/02/1804) : « Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible. »

LIBRE EXPRESSION POLITIQUE

LE MOT DE L'OPPOSITION

Pulnéennes, Pulnéens ... bientôt sur vos écrans :

GOLF HABITAT, LE RETOUR
Season 12, Episode 568 ...

DISTRIBUTION :
Rôle principal : Gérard ROYER
Guest star : Michelle PICCOLI
and his legendary orchestra.

PRÉSENTATION EN AVANT-PREMIÈRE
AUX ÉLUS :

Toujours le même scénario bien huilé,
Toujours et encore plus de constructions (470 minimum) pour continuer à bétonner notre ville,
Toujours et encore moins d'espaces verts accessibles à tous,
MAIS ...
Toujours des décors « de rêve » (fontaines, bassins d'eau... remplés, promenades)
Toujours plus d'avantages pour les plus favorisés ... c'est à la mode ... en ce moment ...

NOUVEAUTÉS :
Le Grand Nancy, investisseur PUBLIC qui ne semble plus intéressé par ce projet, est remplacé par des investisseurs PRIVÉS ! Des acteurs privés qui, pour offrir son "bébé" à l'acteur principal, seront obligés de construire à tout va ! ... sans se préoccuper de l'avis des Pulnéens !

NOTE ET CRITIQUE : 0,1 /10 ...
ÉPISODE À ÉVITER ABSOLUMENT, SANS AUCUN INTÉRÊT POUR UNE GRANDE MAJORITÉ DE PULNÉENS !!!

Retrouvez le développement de ce sujet sur nos pages web
Pulnoy autrement pulnoyautrement.unblog.fr
Vice élus du groupe minoritaire : DEVITERNE Dominique, HAUSERMANN Patricia, CHARAMANDA Isabelle, ENEL Jean

LE MOT DE LA MAJORITÉ

À l'heure où le président Macron engage la France pour qu'elle dispose du "bon" débit (supérieur à 8 Mbit/s pour tous en 2020), et du Très Haut Débit (supérieur à 30 Mbit/s en 2022), ce dernier est, à Pulnoy, une réalité. C'est bien l'ensemble de notre territoire qui est aujourd'hui desservi à minima au bon débit. 85%* l'est au Très Haut Débit. Les technologies déployées sont celles de la fibre, bien sûr, mais aussi de la 4G. Les Pulnéens, clients de l'opérateur mobile SFR (dernier intervenant sur notre territoire), verront leur réseau s'améliorer durant ce deuxième semestre.

Pour la Fibre "grand public" (FTTH, FTTLA), 2 opérateurs ont déployé leurs différentes technologies et il n'y en aura pas d'autres. Mais, tous les FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet), sous réserve des accords passés entre eux, y ont accès. Par exemple Bouygues Télécom, actuellement non disponible, proposera prochainement son offre. La Fibre pour les entreprises (FTTO) est, quant à elle, disponible sur l'ensemble de la Porte Verte.

Respectant ainsi notre politique de développement pour l'accès au Très Haut Débit, (Pulnoy est la 37^{ème} commune du quart Nord-Est la plus avancée) nous pouvons le dire désormais : Pulnoy est une ville connectée!

*Une quinzaine de rues ne dispose pas pleinement de la Fibre faute d'une convention non résolue avec l'opérateur d'électricité. Nous suivons ce point avec attention, afin que les derniers Pulnéens puissent bénéficier de ce raccordement tant demandé.

Le groupe majoritaire